



REPUBLIQUE FRANÇAISE
MAIRIE de CHÂTENUY-EN-BRESSE
Sône-et-Loire

Procès-Verbal

.....
Séance du conseil municipal du 4 avril 2025 – 20h00

.....
sous la présidence de Mme le Maire, Jöelle SCHWOB.

Présents : SCHWOB Joëlle, CLEMENT Benoit, LETOURNEAU Pascale, FROST Georges, PHILIPPE Agnès, FROST Daniel, DESBOIS Jocelyne, RITTER Claude, PRUDHON Fabrice, FEVRE Franck, MERLE Christelle, CHANTEPERDRIX Guy.

Représentés : MOUGEOT Jeanine par FROST Georges.

Excusés : LEGRAND Valérie

Absents : --

Secrétaire de séance : FEVRE Franck.

Auxiliaire du secrétaire de séance : BOIVIN Valérie, secrétaire générale.

Quorum atteint : 12 membres présents.

Ordre du jour de la séance :

- Désignation du secrétaire de séance.
- Approbation du PV de la séance du 13 mars 2025
- Taux des taxes d'imposition.
- Subventions 2025.
- Budget Primitif 2025
- Questions diverses

Les délibérations adoptées – les demandes de scrutins particuliers - résultat des scrutins – si scrutin public, nom des votants et sens de leur vote – teneur des discussions :

A la demande de Mme le Maire, deux points sont rajoutés à l'ordre du jour :

- Affectation des résultats (annule et remplace)

(DE-024-2025) Désignation du secrétaire de séance :

Afin d'établir le PV de la séance,

A l'unanimité - DESIGNE M. FEVRE Franck, secrétaire de séance.



(DE-025-2025) Approbation du PV de la séance du 13/03/2025 :

Lecture est faite du PV de la séance précédente,

A l'unanimité - ADOPTE le PV de la séance précédente.

(DE-026-2025) Affectation de résultat : (annule et remplace la délibération DE-023-2025)

Excédent de fonctionnement (A)636 237.09 €

Financement de l'investissement c/ 1068 (B).....221 877.37 €

Résultat de fonctionnement reporté c/002 (A-B).....414 359.72 €

Résultat d'investissement reporté c/001203 1337.37 €

A l'unanimité - AFFECTE le résultat comme proposé.

(DE-027-2025) Taux des taxes d'imposition :

Rappel des taux applicables en 2024 :

TFB : 47.73 % - TFNB : 60.30 % - TH : 16.33 %

Sur proposition de la commission finances,

A l'unanimité - DECIDE de ne pas modifier les taux d'imposition pour l'année 2025.

(DE-028-2025) Subventions 2025 :

Sur proposition de la commission finances,

ASSOCIATIONS COMMUNALES	
<i>Amis des écoles</i>	300
<i>Histoire et Patrimoine de Chatenoy</i>	500
<i>Le Coop scolaire</i>	150
<i>LACC</i>	250
<i>Les Amis de la pétanque</i>	300
<i>Club de la bonne humeur</i>	200
<i>Syndicat des Chasseurs</i>	200
<i>Festival des pincesaux</i>	200
<i>Atelier Déco</i>	200
<i>Bouilleurs de crus</i>	100
<i>Les foulées du Parc (Courir)</i>	1000
<i>Asso motards amélioration/prévention sécurité 71</i>	150

ASSOCIATIONS DIVERSES	
<i>ADIL Macon</i>	50
<i>Amicale Donneurs de Sang St Marcel</i>	80
<i>DDEN</i>	40
<i>FNACA</i>	50
<i>PEP 71 -Vlrey le Grand</i>	50
<i>Resto du Cœur - Montchanin</i>	50
<i>Secours populaire français</i>	50
<i>UNC - Section de St Marcel</i>	50

A l'unanimité - ATTRIBUE les subventions comme proposé,



(DE-2024-23) Budget primitif 2024 :

Après présentation du projet de budget 2025 par Mme Agnès Philippe sur la section de fonctionnement et par Mme le Maire sur la section d'investissement,
Sur proposition de la commission Finances,

Aux vues des projets voulus par l'équipe communale (dont acquisition de matériel, rénovation du site internet de la commune, arbres exceptionnels pour le parc, matériel informatique...),

A l'unanimité – ADOPTE le budget primitif 2025 qui s'équilibre à 2 183 469.00 € et se détaille comme suit :

Section de fonctionnement : équilibré en dépenses et en recettes à 1 438 482.00 €.

Section d'investissement : équilibré en dépenses et en recettes à 744 987.00 €.

Décisions du Maire :

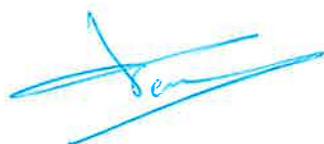
Sans objet

Questions diverses :

Le conseil prend connaissance :

- Ø Du remerciement d'une famille à la suite d'obsèques,
- Ø Du bilan téléthon 2024,
- Ø De la précision apportée sur le prix de la vente de terre (17 € tonne / 10 € m3),
- Ø Du dépôt d'un dossier au titre de la DETR 2025 pour la pose des panneaux photovoltaïques, travaux effectués en 2024,
- Ø Du retour d'un incident survenu dans les toilettes publiques,
- Ø De la mise en fourrière de voitures tampons,
- Ø Du contrôle actuel des lignes sur la commune par un hélicoptère,
- Ø D'une convocation à la Cour d'Appel de Dijon dans le cadre d'une affaire judiciaire,
- Ø D'un retour du Grand Chalons sur le déraccordement de la lagune de Châtenoy-en-Bresse et du projet de raccordement du réseau d'assainissement à la station de Port Barois,
- Ø De la révision simple à venir du PLUi.

La secrétaire de séance, M. Franck FEVRE



Mme le Maire, Joëlle SCHWOB



